

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE  
SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2008**

**I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désignera son secrétaire de séance.

**II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2007**

Il sera proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2007.

**III - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rendra compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## DELIBERATIONS

### **2008/21/01/01 – SCI ALMA - 11 PLACE DES AUGUSTINS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TRANSITOIRE ET DE CESSION PASSÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX (CUB)**

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme - Environnement » du 15 janvier 2008

La commune de Gradignan désirant créer une liaison douce entre le cours du Général de Gaulle et le parking des Augustins a demandé à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'exercer son droit de préemption urbain à l'occasion d'une déclaration d'intention d'aliéner par la SCI ALMA de la parcelle cadastrée section AT n° 458 (90 m<sup>2</sup>) pour la somme de 66 000 € frais d'agence inclus.

Il sera proposé au Conseil Municipal de passer une convention de mise à disposition transitoire de ce terrain avec la C.U.B.

### **2008/21/01/02 – 8 CHEMIN DE BRAGUES - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE SECTION BP N° 155 AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX (CUB)**

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme - Environnement » du 15 janvier 2008

Par délibération en date du 27 novembre 2006, la Commune de Gradignan a passé une convention de mise à disposition transitoire avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la parcelle cadastrée section BP n° 155 (484 m<sup>2</sup>).

La Communauté Urbaine de Bordeaux a préempté à la demande de la Commune pour la réalisation d'une liaison douce entre le chemin de Bragues et la rue de Branlac. Il y a lieu aujourd'hui que la Commune s'en porte acquéreur au prix de 10 670 € (prix d'achat par la C.U.B.), majoré des frais liés à l'acquisition (712,45 €).

.../...

**2008/21/01/03 – PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) AFIN DE PROMOUVOIR LA FONCTION SOCIALE DU PARC D'HABITAT PRIVÉ**

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme - Environnement » du 15 janvier 2008

Dans le cadre de la modification de son Programme Local de l'Habitat, la CUB s'est donnée pour objectif de promouvoir la fonction sociale du parc privé et de développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins des ménages.

Dans le même temps, au titre de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à atteindre progressivement les objectifs très ambitieux du plan de cohésion sociale au titre du parc privé.

Compte tenu de ces éléments, la Communauté Urbaine de Bordeaux, par délibération de son Conseil du 25 mai 2007, a décidé de mettre en place un dispositif opérationnel spécifique intitulé "Programme d'Intérêt Général : lutte contre le mal logement et promotion de loyers maîtrisés et de l'habitat durable" au sein du parc privé.

La commune se propose de participer au cofinancement des travaux de réhabilitation des logements avec la Communauté Urbaine de Bordeaux. En contrepartie, les propriétaires bailleurs s'engageront à conventionner leurs logements.

**2008/21/01/04 – BUDGET PRINCIPAL 2008 - AVANCES SUR SUBVENTIONS**

Dossier présenté à la Commission « Finances et Personnel » du 15 janvier 2008

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2008 et pour éviter des problèmes de trésorerie aux associations, le Conseil Municipal décidera de mandater à 39 d'entre elles une avance sur subventions. (Annexe 1)

**2008/21/01/05 – BUDGET PRINCIPAL 2008 - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Dossier présenté à la Commission « Finances et Personnel » du 15 janvier 2008

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorisera Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant de 175 000 €. Cette somme est dans la limite du quart des crédits ouverts de la section d'investissement au budget de l'exercice 2007, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (Annexe 2)

**2008/21/01/06 – COLUMBARIUM - FIXATION DES TARIFS POUR L'EXERCICE 2008**

.../...

**Dossier présenté à la Commission « Finances et Personnel » du  
15 janvier 2008**

La commune de Gradignan va réaliser deux columbarium de 10 cases chacun, dans le 1er trimestre 2008 au cimetière de Rochefort. Le coût de leur réalisation étant stable, il y a lieu de reconduire le tarif de 2007 fixé à 1 400 € pour l'année 2008.

**2008/21/01/07 – GYMNASSE DU LYCÉE DES GRAVES - INSTALLATION D'UN  
CHAUFFAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU  
CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE**

**Dossier présenté à la Commission « Finances et Personnel » du  
15 janvier 2008**

La commune de Gradignan a construit un gymnase pour le Lycée des Graves en complément des équipements mis à disposition par le Conseil Régional d'Aquitaine. Ce gymnase ne dispose pas de chauffage.

Aussi, afin d'optimiser l'utilisation de cet équipement sportif, la ville de Gradignan souhaite y installer le chauffage.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.

**2008/21/01/08 – AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE COURS DU  
GÉNÉRAL DE GAULLE - ROUTE DE PESSAC - RUE DE  
POUMEY - RUE DE CANTELOUP - CESSIION A TITRE GRATUIT  
DES PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS CL N° 19P ET  
N° 20, AP N° 156, N° 420, N° 480 ET N° 483**

**Dossier présenté à la Commission « Urbanisme - Environnement » du  
15 janvier 2008**

La Commune de Gradignan a souhaité la réalisation d'un carrefour giratoire par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour desservir le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, les rues de Poumey et de Canteloup.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder, à titre gratuit, à la Communauté Urbaine de Bordeaux les parcelles cadastrées sections CL n° 19 pour partie (889 m<sup>2</sup>), CL n° 20, AP n° 156, n° 420, n° 480, n° 483.

.../...

**2008/21/01/09 – GRADIGNAN LOUSTALOT VILLAGE - CONVENTION DE  
CONCESSION DE DROITS DE JOUISSANCE EXCLUSIVE SUR  
DES PARTIES COMMUNES DE LA COPROPRIÉTÉ AU  
BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE GRADIGNAN - APPROBATION**

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme - Environnement » du  
15 janvier 2008

La Commune de Gradignan a proposé en 1982 de prendre en charge  
l'entretien des espaces verts, hors allées piétonnières, de la Résidence Loustalot II  
(devenue Loustalot-Village depuis 2003).

La complexité du dossier, (ces espaces verts étant des parties  
communes de la copropriété) a conduit les deux parties à formaliser cette mise à  
disposition par une convention de concession de droits de jouissance exclusive au  
bénéfice de la Commune de Gradignan.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.  
(Annexe 3).



.../...